UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2013

PV N°366

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2013

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 21 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	Polytech Nantes
BROCHARD Cyrille	IATOSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
DRONNEAU Céline	IATOSS	Polytech Nantes
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
GODIVEAUX Nicolas	Etudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Président	Présidence de l'Université
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR Lettres et Langages
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
LOUAIB Waël	Etudiant titulaire	IEMN-IAE
MENUET Philippe	IATOSS	UFR Droit et Sciences Politiques
POUZAINT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques
TASSEL Guillaume	Étudiant titulaire	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 3 membres

DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 7 membres

BEMMERT Patrick	Personnalité ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes - Saint- Nazaire
CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
LOUCACHEVSKY Nicolas	Étudiant titulaire	UFR d'Odontologie
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
SISSOKO Niougoussa	Étudiant titulaire	UFR Droit et Sciences Politiques
TOSTIVINT XAVIER	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : 2 membres

ATIAH AWINEBONO joy	Etudiant suppléant	IEMN-IAE
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

BARBU Noël	Vice-président aux affaires financières
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Chef de la Division des Affaires Financières
CAILLEAU Thomas	Conseiller questions étudiantes
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR des Sciences et Techniques
GANCEL Lénaïc	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de l'Académie de Nantes
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LORET Delphine	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources Humaines-Dialogue Social
LE GALL René	Directeur de l'Ecole Polytechnique
NICOLAS Véronique	Doyen de l'UFR Droit et Sciences Politiques
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
PELLETIER Quentin	Vice-président étudiant
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ	ARRIVÉS EN COURS
31	21	3	7	2

SOMMAIRE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2013
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières (Jean Louis KEROUANTON)
4. Modification de la composition du Bureau de l'Université
5. Présentation d'axes stratégiques et de missions d'un membre du Bureau : plan de mise en œuvre de la loi du 22 juillet 2013 (statuts et gouvernance)
6. Approbation de la Convention Hospitalo-universitaire entre le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes et l'Université de Nantes
7. Après avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration :
   - **7.1.** Adoption de la structure budgétaire 2014
   - **7.2.** Présentation du recensement des besoins 2014 et approbation de la transformation et de la publication d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS *(après avis du CT)*
   - **7.3.** Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année 2013/2014 - actualisation *(après avis du CT)*
   - **7.4.** Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) au titre de l'année 2013/2014 - actualisation *(après avis du CT)*
   - **7.5.** Approbation de la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année 2013/2014 – actualisation *(après avis du CT)*
   - **7.6.** Approbation des modalités de recrutement des enseignants du second degré à l'Université de Nantes *(après avis du CT)*
   - **7.7.** Approbation d'une demande d'habilitation CLES par la Mission Langue *(après avis du CEVU)*
   - **7.8.** Approbation de demandes de modifications de maquettes LMD pour l'UFR Droit et Sciences politiques, l'UFR STAPS, l'UFR Sociologie et la Faculté des Langues et Cultures Etrangères *(après avis du CEVU)*
   - **7.9.** Approbation de modification des modalités d'organisation des examens pour les étudiants avec mesure compensatoire du Handicap *(après avis du CEVU)*
   - **7.10.** Demandes de création de DU ou DIU *(après avis du CEVU)*
   - **7.11.** Demandes de modification de DU ou DIU *(après avis du CEVU)*
   - **7.12.** Demandes de renouvellement de DU ou DIU *(après avis du CEVU)*
   - **7.13.** Approbation d'une modification des statuts de l'UFR Médecine
   - **7.14.** Approbation des modifications des statuts du GIP Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S)
   - **7.15.** Approbation de tarifs, dons et subventions
8. Nomination de la Directrice de la Mission Langues sur proposition du Président
9. Désignation d'un représentant de l'Université de Nantes au Conseil d'Administration du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur – PRES UNAM
10. Elections :
    - **10.1.** Election d'un représentant des personnels BIATSS au Conseil Universitaire des Relations internationales CURI
    - **10.2.** Election de représentants du Conseil d'Administration à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
    - **10.3.** Election d'un représentant étudiant du Conseil d'Administration à la Commission Permanente du Conseil d'Administration
11. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2013

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 24 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2013.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT rappelle dans la démarche d'application de la loi du 22 juillet 2013, l'obligation de se regrouper pour les établissements qui dépendent du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il y a trois moyens de se regrouper : la Communauté d'Universités et d'Etablissements, l'association et la fusion. Aujourd'hui, le projet de l'Université de Nantes, c'est une Communauté d'Universités et d'Etablissements, regroupant les Pays de la Loire et la Bretagne, ce qui va permettre de porter une démarche d'investissement d'avenir, puisque la 2ème vague a été annoncée et se met en place. C'est l'échelle interrégionale qui semble la plus appropriée en terme d'excellence scientifique pour répondre à cette 2ème vague.

LE PRÉSIDENT indique que les trois critères pour la démarche IDEX sont : la qualité de la formation et de la recherche, le lien avec l'industrie et l'impact sur le territoire au niveau économique, et enfin la structuration et la qualité de la gouvernance de cet IDEX.

Aujourd'hui les Universités de l'Interrégion travaillent ensemble dans cette perspective. Sur les 7 Universités (Le Mans, Angers, Nantes, Rennes 1, Rennes 2, Brest et l'Université Bretagne Sud avec Vannes et Lorient), six voient les choses de la même manière, Brest étant en train d'évoluer sur ce sujet.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que cette vision est soutenue par les EPST (INSERM, CNRS). Il y a aussi un travail avec les Régions pour les convaincre que cette organisation est celle voulue par les établissements, car ce sont les établissements qui vont décider de leur avenir. Il rappelle que la position doit être arrêtée sans tarder pour fin octobre. Quelque soit la solution, la loi impose que les Universités aient rédigé leur statut pour le 23 juillet 2014.

Mme SAMI souhaiterait connaître l'avancée des discussions et savoir précisément si tout le monde est sur la même ligne.

LE PRÉSIDENT indique que ce dossier évolue tous les jours, avec des précisions sur ce que seront les investissements d'avenir, avec les différents critères, ce qui modifie la position de Brest. Il évoque de futures réunions avec les autres universités et les PRES courant du mois d'octobre.

LE PRÉSIDENT insiste sur les trois « inter » de ce projet : interdisciplinarité, interrégionalité, et internationalité.

LE PRÉSIDENT accueille deux nouveaux élus : en remplacement de **Mme BROUSSAUDIER**, **M. LOUAIB** et en remplacement de **Mme SEGARD**, **M.ATIAH AWINEBONO**.

POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

M. KEROUANTON informe de l'état d'avancement du dossier Nouveau Tertre.
Le rapport d'expertise sera présenté devant le Rectorat et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et examiné le 15 novembre prochain.

M. KEROUANTON estime que la consultation avec l'ensemble des acteurs et les usagers s'est bien déroulée, avec la réunion régulière du groupe de travail.

Il a été convenu par rapport aux besoins de surface, une nouvelle répartition qui était nécessaire. Ceci aboutit, avec l'accord de tous aujourd'hui, à la concentration de l'UFR Lettres et Langages sur Censive ; ce qui signifie que l'UFR de Sociologie est amenée à se déplacer sur le site Tertre. Un amphithéâtre va être récupéré en surface et en volume pour les scolarités en particulier. Il indique que le « Château » sera utilisé comme un espace mutualisé pour l'organisation de colloques.

Il décrit la phase de travaux jusqu'à 2018.

M.POUZAINT souhaite savoir si le CHSCT de site a été mis dans la boucle afin qu'il soit informé de tout l'avancement du dossier. **M. KEROUANTON** explique qu'au delà de l'obligation réglementaire de l'informer, le CHSCT a été associé en amont aux avancées.

POINT 4 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'UNIVERSITE DE NANTES

LE PRÉSIDENT présente la modification substantielle de la composition du bureau de l'Université de Nantes.

Il rappelle que dans cette première année dite de gestion, il a fallu mettre en place un plan de retour à l'équilibre, difficile avec des mesures impopulaires. **LE PRESIDENT** rappelle qu'il a dû tenir compte de ces contraintes pour autant, il souhaite faire davantage participer l'établissement. C'est pour cette raison qu'après une longue réflexion, au mois de juillet, il a échangé avec **M.CLERFEUILLE** dont il souligne les compétences, la disponibilité et la connaissance profonde et précise de tous les dossiers. **LE PRESIDENT** indique que s'ils avaient tous les deux la même vision, en revanche sur la méthode il fallait changer. Il a considéré qu'il fallait un renouvellement de l'équipe et un nouveau 1er Vice-président, Vice président du Conseil d'Administration pour incarner cette nouvelle méthode. C'est pour cette raison qu'il a demandé à **M. BERNOUSSI** s'il souhaitait s'engager pour cette fonction de 1er Vice-président, Vice-président du Conseil d'administration.

LE PRESIDENT rappelle les 4 points stratégiques qui sont importants à ses yeux pour les 2 années universitaires à venir : la position de l'Université de Nantes sur son territoire, l'interdisciplinarité pour répondre à des grands enjeux sociétaux, le lien formation-recherche, et cette nouvelle gouvernance qui se met en place.

Il a fallu donc en cascade remplacer le Vice Président Formation et Vie Universitaire, fonction pour laquelle **M.LE BLAY** a été sollicité.

LE PRESIDENT présente les autres Vice-présidents et les Conseillers :

- **M. BENHAMOU Frédéric**, Vice-président Recherche et Innovation ;
- **M. LE BLAY Frédéric**, Vice-président du Formation et Vie Universitaire ;
- **MME PROUTIERE-MAULION Gwenaëlle**, Vice-présidente en charge des affaires européennes et des relations internationales ;
- **M.BARBU Noël**, Vice-président Développement et partenariats économiques-affaires financières ;
- **M.KEROUANTON Jean-Louis**, Vice-président Patrimoine Immobilier ;
- **MME LE FICHANT Françoise**, Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social ;
- **M.TRICHET Francky**, Vice-président aux ressources numériques ;
- **M.FATTAL Paul**, Vice-président Qualité et Développement durable ;
- **M.BROUSSE Thierry**, Vice-président Valorisation-Transfert ;
- **MME PAILLER Danielle**, Vice-présidente Culture et Société ;
- **M.PELLETIER Quentin**, Vice-président Vie étudiante ;
- **MME FLEURY-BAHI Ghozlane**, Conseillère Recherche Sciences humaines et sociales ;
- **M.LAUNEAU Patrick**, Conseiller Recherche Sciences et Techniques ;
- **MME MIRAL Corinne**, Conseillère Ecoles Doctorales ;
- **M.BLANCHO Gilles**, Conseiller Recherche Santé
- **MME BLAIN Marie**, Conseillère Université-Lycées
- **M.LAHMAR Jalil**, Conseiller Orientation et Insertion
- **M.GILBERT Jacques**, Conseiller La Roche-sur-Yon
- **M.JACQUEMIN Frédéric**, Conseiller Saint Nazaire
- **M. MAGNAN Antoine**, Conseiller santé
- **MME BELLEIL Marie Odile**, Conseillère environnement social au travail
- **M.CAILLEAU Thomas**, Conseiller questions étudiantes.

LE PRESIDENT fait remarquer qu'il n'y a plus de «Conseiller Alternance et formation continue». Actuellement, la formation tout au long de la vie est globalement revue et pour porter politiquement ce grand projet (formation continue, Université Permanente et le CFA interuniversitaire), **Mme LE DREFF** a été sollicitée pour cette mission. Il précise aussi que **M.POTTIER**, a été nommé Directeur du Service Universitaire de la Pédagogie.

Mme SAMI fait remarquer que les administrateurs du Conseil d'Administration n'ont pas été informés du départ de **M.CLERFEUILLE**. **LE PRESIDENT** prend acte de cette remarque en précisant que ce n'est pas ce qu'il souhaitait.

Mme SAMI revient sur les propos du Président qui souhaite une plus grande adhésion de l'Université, et demande des précisions sur le sens réel de cette adhésion voulue.
LE PRESIDENT prend un exemple concret : lors du Conseil des Directeurs de composantes, le 6 septembre dernier, ont été présentées les méthodes et les hypothèses de travail pour la révision des effectifs. Ensuite ont eu lieu des temps d'échange avec les Directeurs de Composantes pour voir avec eux, l'adéquation entre leurs besoins, leurs demandes et ce qui pouvait être fait avant de finaliser les arbitrages. Auparavant, c'est lors de la réunion des Directeurs de Composantes qu'était annoncée les propositions concernant la révision des effectifs.
Il s'agit désormais d'une gestion de proximité qui va être déclinée par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en continu. C'est cela la participation : aller sur le terrain pour échanger au plus près sur les besoins.

LE PRESIDENT évoque son intention de demander aux Directeurs de Composantes d'engager une réflexion sur une nouvelle gouvernance pour l'Université et notamment sur des points tels que le degré de subsidiarité et de la prise de décision.

Mme SAMI émet un souhait, à l'ère d'une nouvelle gouvernance, celui de créer aussi plus de transparence concrète dans les fonctionnements du Conseil d'Administration et de l'équipe présidentielle. Elle estime ne pas toujours avoir eu certaines informations complètes ; elle mentionne l'exemple des postes gelés, où elle estime ne pas avoir eu réellement le nombre exact. **LE PRESIDENT** ajoute que cet exemple illustre le souhait commun d'une nouvelle manière de fonctionner.

M.TASSEL, intervient au nom des élus étudiants associatifs pour saluer le travail de **M.CLERFEUILLE** et sa disponibilité envers eux et pour féliciter **M.BERNOUSSI** et **M.LE BLAY**.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour et 7 abstentions, la nouvelle composition du bureau de l'Université de Nantes.

POINT 5 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 22 JUILLET 2013 (STATUTS ET GOUVERNANCE)

LE PRESIDENT rappelle que cette loi s'impose dès sa promulgation, soit le 23 juillet 2013, aux Etablissements, notamment sur leur fonctionnement interne, sachant que les statuts ne sont pas encore rédigés. Les décrets d'application peuvent paraître jusqu'au 23 janvier 2014, soit six mois après la loi. La réponse du Ministère est de dire tant que les décrets d'application ne sont pas parus, il faut que les établissements fonctionnent normalement. Mais un courrier de la DGESIP du Ministère quelques jours après, a explicité les changements. C'est pourquoi il a fallu réunir le Conseil Académique, le mercredi 2 octobre dernier.

LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE présente le dispositif transitoire de la loi ESR.

M.POUZAINT évoque la question du statut des élus. Il souhaite une meilleure reconnaissance du travail des administrateurs.

M. BERNOUSSI répond que trois chantiers vont être à mener en parallèle : le groupe de travail sur les statuts qui a réfléchit sur les valeurs de l'Université de Nantes et le statut de l'élu et qui va se poursuivre ; sur un plan plus juridique, une obligation de mise en conformité des statuts actuels

avec la loi ESR et enfin, la mise en place d'une réflexion sur l'articulation des nouvelles missions à donner à la Commission Formation et Vie Universitaire et à la Commission Recherche.

M. GUEVEL s'interroge sur les compétences du Conseil Académique. **LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE** répond que toutes les questions individuelles qui étaient préalablement de la compétence du Conseil d'Administration restreint, seront examinées par le Conseil Académique en formation restreinte, à compter de la modification du Décret statutaire relatif aux Enseignants-chercheurs. Dès aujourd'hui, les avis sur la qualification des emplois dans le cadre de la révision des effectifs, relève du Conseil académique (pour avis).

M.GUEVEL souhaite savoir ce qu'il advient des commissions permanentes. **LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE** rappelle que ces commissions de préparations des conseils centraux sont des créations de l'Université de Nantes et ne sont pas imposées explicitement par les textes.

POINT 6 : APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO-UNIVERSITAIRE ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES ET L'UNIVERSITE DE NANTES

LE PRESIDENT rappelle que la dernière convention conclue avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes date de 1973. Sous l'impulsion de **Mme COUDRIER**, Directeur Général du CHU, en collaboration avec les trois doyens de Santé (Médecine, Odontologie et Pharmacie), il a fallu refondre la convention, se projeter sur des projets communs pour les cinq prochaines années, et établir des règles de fonctionnement entre l'Université de Nantes et le Centre Hospitalier.

LE PRESIDENT évoque la procédure et souligne que cette convention s'inscrit clairement dans la perspective du futur campus ou quartier hospitalo universitaire sur l'Ile de Nantes, avec cette vision intégrée soin-formation-recherche sur le même site. Cette convention précise aussi les axes stratégiques communs entre le CHU et l'Université de Nantes et un nouveau dispositif de gouvernance.

LE PRESIDENT fait un focus sur les surfaces de recherche en santé qui ont augmenté de 40% en l'espace de 5 ans, ce qui nécessite de revoir leur fonctionnement. Pour l'IRS UN, IRS 2, IRS Campus, IRS 2020, la convention prévoit de travailler sur une structure juridique ad hoc avec les collectivités, les EPST, de manière à définir un mode de pilotage et d'exploitation de ces surfaces en santé.

Le suivi de cette convention est assuré par un comité de pilotage composé de 6 personnes.

LE PRESIDENT ajoute que c'est dans la logique de ce qu'il avait proposé au mois d'avril dernier avec la présence de **MME COUDRIER** au sein du Conseil d'Administration, ce qui illustre un nécessaire et voulu rapprochement entre le CHU et l'Université de Nantes.

Mme COUDRIER confirme les propos du Président et souligne les aspects stratégiques de cette collaboration, ainsi que le partenariat avec les collectivités territoriales.

Mme SAMI aurait souhaité que le soutien à la médecine préventive et la possibilité de soins pour certaines catégories d'étudiants soit plus développé dans la convention. **LE PRESIDENT** répond que le SUMPPS est universitaire. En revanche, ce qui se développe à travers cette convention ce sont des stages d'internes au niveau du SUMPPS. C'est une formation des futurs médecins qui est selon lui assez originale. Le point sur la vigilance et l'accompagnement d'étudiants en difficulté est une priorité pour le SUMPPS, mais ce n'est pas l'objet de cette convention.

M.POUZAINT souhaite que les administrateurs soient informés sur la prise en charge et la déclinaison de manière opérationnelle de cette convention-cadre dans son fonctionnement au jour le jour. Il estime qu'il faut un rendu compte pour vérifier que les intérêts de l'Université de Nantes sont bien défendus. **LE PRESIDENT** rappelle que ce point a été évoqué lorsqu'il parlait du suivi de la convention.

M.GODIVEAUX se réjouit de cette convention dans l'intérêt des deux structures, et se demande dans le cadre de l'intégration de certaines filières, notamment sage-femme, si la Directrice de l'école de sage femme a été consultée pour connaître ses besoins. **LE PRESIDENT** répond que l'intégration de la filière sage femme, n'est pas l'objet de cette convention cadre. La construction qui se fait entre ces deux entités, est une discussion qui se fait au niveau de la composante mais pas au niveau de la convention.

M. BROCHARD interroge sur l'interopérabilité des deux systèmes d'information et souhaite savoir comment seront désignés les représentants des utilisateurs. **LE PRESIDENT** précise que ceci reste à définir.

Mme TRICHET relève que la mise en place du comité de pilotage est assez floue dans la convention. **M.BIAIS** précise qu'il s'agit du début d'un travail conjoint, sur chaque thématique bien identifiée le travail va se poursuivre.

Mme COUDRIER insiste sur la stratégie et la politique commune qui est recherchée au travers de cette convention, dans des domaines qui sont communs au CHU et à l'Université.

Mme DANIEL se réjouit aussi de cette nouvelle convention et reprécise que les collectivités ont bien conscience que cette collaboration entre l'Université et le CHU, est un enjeu majeur au plan scientifique et au plan de la formation, mais aussi en terme d'aménagements urbains avec une entrée soin-service et accessibilité pour les patients, les étudiants et pour les personnels qui vont avoir leur activité sur ce site.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, la nouvelle convention hospitalo-universitaire.

POINT 7 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA)

POINT 7.1 : ADOPTION DE LA STRUCTURE BUDGETAIRE 2014

M.BERNOUSSI rappelle le calendrier budgétaire. La structure proposée apporte deux modifications majeures. Tout d'abord la mise en place de l'UB Recherche qui apportera une visibilité aux flux financiers de la recherche, le suivi des programmes pluriannuels, la récupération de la TVA et ensuite le passage de l'UB IUFM à l'UB ESPE.

M.BARBU précise que c'est une étape très formelle et très technique de la préparation budgétaire 2014.

M. KERBOURC'H souhaite savoir si le GIP MSH Guépin sera ou non rattaché à cette UB recherche. **LE PRESIDENT** précise que depuis le 1er janvier 2012, le GIP n'existe plus et que c'est une USR qui permet de gérer les contrats en cours. **M.BRANCHEREAU** précise que l'USR était déjà rattachée en 2013 à l'UB recherche et qu'à compter de 2014, les collègues qui sont en poste à la MSH utiliseront le logiciel SIFAC comme le reste de l'Université.

MME DRONNEAU alerte sur l'effet du passage à l'UB recherche, qui peut avoir un impact sur l'organisation de certains services. Elle souligne qu'il est nécessaire que la DRH identifie quels agents seront impactés au 1er janvier prochain. **MME DRONNEAU** sollicite la vigilance du Directeur Général des Services pour ne pas réitérer ce qui s'est passé au 1er janvier 2013, avec le transfert d'une certaine dotation qui a été très mal vécue dans les composantes, par les personnels qui avaient la charge de dossiers qui impactaient cette dotation et qui, du jour au lendemain se sont retrouvés sans la gestion de ces dossiers. Elle souligne aussi qu'il faut éviter d'asphyxier les services centraux par ce changement de structuration.

M.BIAIS partage cette analyse. Il estime qu'il faut inscrire cette UB Recherche dans le cadre de la réforme complète de la structure finance qui aujourd'hui, n'est plus adaptée pour faire face aux défis (développement de la recherche, formation continue) mais aussi pour tenir compte des impératifs réglementaires auxquels l'Etablissement doit se conformer.
Cette réforme est importante et incontournable pour l'Université car il faut redessiner l'ensemble des missions en transversal et en proximité sur la question des finances.
Ce point structurant devra être mené sur le plan des ressources humaines, avec un accompagnement personnalisé des agents.

MME DRONNEAU rappelle que l'erreur du 1er janvier dernier est d'avoir cru, à tort, que seuls les services financiers étaient impactés. Mais il y a en fait d'autres services concernés comme par exemple les services de personnels des 713.9, qui s'occupent des recrutements de contractuels sur des contrats de recherche, qui seront impactés par cette décision.

M. BENHAMOU précise qu'il s'agit d'une nouvelle étape dans la démarche de simplification de l'administration de la recherche.

M.CATALA souhaite préciser que la règle de fonctionnement est souvent basée non pas sur la confiance mais sur une certaine défiance ce qui crée une multitude de contrôles successifs qui selon lui s'ajoutent les uns aux autres. Ceci provoque une lourdeur de fonctionnement extrêmement contraignante. **LE PRESIDENT** souhaite que soit exposé ce qui est réglementairement imposé : en 2016, une nouvelle présentation comptable et budgétaire va impacter l'Etablissement. **LE PRESIDENT** souhaite qu'au niveau des Directeurs de Composantes, des RACUN et du Conseil d'Administration soient présentés le rôle et la fonction de l'Agent Comptable.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité avec 26 voix pour, la nouvelle structure budgétaire.

POINT 7.2 : PRESENTATION DU RECENSEMENT DES BESOINS 2014 ET APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION D'EMPLOIS ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET BIATSS *(APRES AVIS DU CT ET DU CAC)*

Mme LE FICHANT présente les besoins en ressources humaines, en enseignant chercheur et en personnel BIATSS. Elle rappelle que la méthode a changé cette année. L'échange a été davantage privilégié avec les Directeurs de composantes et les responsables de services communs.

Pour les enseignants-chercheurs, **Mme LE FICHANT** évoque les publications de titulaires après des vacances nouvelles 2013 ; ce sont des situations perturbantes pour la vie d'une composante. Il s'agit des cas de réussites à des concours, des demandes de mutation, des décès. Ces demandes ne sont pas prévisibles par avance et génèrent donc des demandes et des attentes des composantes.

Pour les personnels BIATSS, elle annonce 76 demandes de personnels BIATSS.

Dans le cadre d'un premier échange avec les Directeurs de composantes pour les enseignants-chercheurs et les services communs pour les personnels BIATSS, **Mme LE FICHANT** informe qu'en ces périodes contraintes et restrictives, aucune création ex-nihilo de poste ne serait acceptée. De la même façon, sauf attention particulière portée aux cas exceptionnels il n' y a eu aucune publication de poste de titulaire suite à un détachement ou un congé parental (sauf cas exceptionnel).

Mme LE FICHANT précise que les Responsables des services communs, les Directeurs de composantes, les membres du Comité Technique ainsi que les membres du Conseil Académique ont été informés des critères qui ont permis les arbitrages. Il a été tenu compte du taux d'encadrement (pour les enseignants-chercheurs), de l'évolution de l'offre de formation et des perspectives dans ce domaine, des besoins en terme de recherche, de la justification de l'activité en terme de besoin et enfin de la certitude de la vacance du poste.

Cette phase de concertation s'est déroulée jusqu'au 18 septembre. Une présentation de ces besoins a été faite devant le Comité Technique du 27 septembre 2013 et le Conseil Académique du 2 octobre 2013.

Mme LE FICHANT présente les résultats des arbitrages. Elle précise qu'il a été répondu très favorablement aux demandes de dégels de postes, par les Directeurs de composantes et des Responsables de services communs, malgré le contexte restreint. Elle précise que le recensement de ces besoins RH ne concerne que les postes de titulaires, l'évocation des besoins en contractuels interviendra plus tard dans l'année.

M.BERNOUSSI souhaite remercier **Mme LE FICHANT** pour son travail auprès des différents services et composantes, pour ces longs temps d'échange. Le plan de retour à l'équilibre supposait deux choses quand il a été présenté : un gel de 50 postes d'enseignants chercheurs, et un gel de 26 postes BIATSS. Pour 2013/2014, s'agissant des enseignants-chercheurs, il n'y a eu que 48 postes gelés. Les composantes n'ont demandé sur ces 48 postes que 19 dégels. **M.BERNOUSSI** remercie ainsi les Directeurs de composantes pour cet effort de contribution. Pour 2014/2015, le remplacement des 19 postes demandés au dégel a été recherché.

M.BERNOUSSI souligne le travail des services des ressources humaines sur les demandes de détachement. Un examen très attentif sera fait, et plusieurs propositions d'avis négatifs seront soumis au Conseil d'Administration restreint.

M.BERNOUSSI précise qu'il a fallu aussi rééquilibrer les moyens en fonction des besoins en faisant quelques redéploiements dans des composantes où il y avait plus de besoin que de potentiel. Ce travail s'est fait en parallèle du recensement des besoins et n'est pas forcement visible dans cette présentation.

M.BROCHARD salue le travail effectué par rapport à l'an passé et souhaite avoir des précisions sur les postes relatifs à la réussite des étudiants, évoqués dans une dépêche du 2 octobre de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. **LE PRESIDENT** précise qu'il s'agit de 1000 postes annuels sur 5 ans et qu'une première distribution a été effectuée sur l'ensemble des établissements, pour l'année passée avec un certain nombre de critères notamment l'augmentation régulière du nombre d'étudiants acceptés dans les établissements. Ce qui a été décidé par le Ministère, c'est qu'au lieu de distribuer ces 1000 postes, tous les ans, il y aurait une discussion sur les 4000 restants. Aujourd'hui le travail entre le MESR, la CPU et les Etablissements se fait sur une répartition de ces postes qui vont être ciblés exclusivement sur la licence. **LE PRESIDENT** précise qu'il ne connaît pas encore les critères d'attribution.

M.LE LOUREC souhaite avoir des précisions sur les 50 postes gelés. **LE PRESIDENT** précise que les postes sont totalement gelés mais que pour les autres postes vacants il peut y avoir des ATER par exemple.

M.BIAIS intervient sur le volet BIATSS, en informant que 23 postes sont gelés pour la rentrée de septembre 2013 auxquels on doit ajouter 3 redéploiements internes suite à la réorganisation du service commun de formation continue. L'idée étant pour l'année 2014, de maintenir le gel effectif des 26 postes au fil de l'eau puisque les départs BIATSS se font tout au long de l'année, en gardant toujours à l'esprit l'effort collectif.

Mme CARON souhaite avoir les avis du Comité Technique et du Conseil académique.

M.POUZAINT évoque des situations diverses et variées dans les composantes et notamment celle de l'ESPE. Les demandes en personnels de l'ESPE n'ayant pas été acceptées, avec l'augmentation d'effectif de 30 à 40% selon les filières, **M.POUZAINT** alerte sur la rentrée suivante, et sur les conséquences du gel de l'ensemble de ces postes. Il estime que ce gel va créer des difficultés supplémentaires, en plus de celles liées à la mise en place de la nouvelle structure.

M.BERNOUSSI souligne les raisons de ce choix pour l'ESPE. La première raison d'ordre technique, est que l'ESPE porte à l'heure actuelle seulement le Master MEEF 1er degré. La direction actuelle a demandé à ce que les postes restent vacants cette année et soient remplacés par une enveloppe d'heures complémentaires ce que l'Université de Nantes a accordé. Cette année de transition est l'année où il y a le plus de charges car il y a un cumul de formation. La dernière raison est politique, car il y a débat sur la direction à venir de l'ESPE avec trois projets politiques qui s'affrontent aujourd'hui : un projet pousse vers une universitarisation de la formation, un autre vers une meilleure professionnalisation, et enfin un dernier qui prône le status quo. Il faut donc attendre de voir quel projet politique sera choisi afin de l'accompagner au niveau des moyens.

M.GUEVEL souhaite des éléments d'information sur la façon dont les composantes se positionnent et procèdent par rapport à ces demandes de publication, pour examiner le renouvellement des détachements en Conseil d'Administration restreint. Ainsi les administrateurs pourraient avoir une vue d'ensemble sur les difficultés réelles que posent ces détachements. **Mme LE FICHANT** précise que certaines composantes ont gelé sans même que ceci ne leur soit demandé, parce qu'ils étaient dans l'incertitude du retour ou non des agents.

M.GUEVEL souhaiterait que les administrateurs ait une vue d'ensemble des ressources humaines dans les composantes et les laboratoires, afin d'avoir une meilleure visibilité, ce à quoi **LE PRESIDENT** acquiesce.

M.GUEVEL souligne que si l'ESPE est une école essentielle pour l'image et les missions de l'Université, il réclame un débat sur les ressources que possède cette école pour assurer ces missions. Il soutient la position défendue par **LE PRESIDENT** qui consiste à attendre le projet politique de cette école.

M.GANGLOFF intervient au sujet du site de La Roche sur Yon, et s'interroge sur les postes qui ont été gelés notamment dans le département de langues.

Mme LE FICHANT précise que les postes gelés ont fait l'objet d'un échange avec le Directeur de composante, cet arbitrage ne résultant que de cet échange.

M.BERNOUSSI ajoute qu'une attention particulière a été accordée à l'IUT de la roche sur Yon, au vu des difficultés connues de celui-ci.

M.POUZAINT souligne les difficultés rencontrées avec la direction de l'ESPE, notamment sur la justification des postes. La solution d'un administrateur provisoire n'est pas forcément la plus adaptée. Sur certains dossiers relatifs à des postes, il comprend que la direction de l'Université n'ait pas accepté toutes les demandes de l'ESPE en l'absence de justificatifs.

M.BERNOUSSI précise que l'Université de Nantes a développé 3000 heures complémentaires comme enveloppe exceptionnelle pour assurer la rentrée. **M.BERNOUSSI** souhaiterait un audit complet en terme de ressources humaines pour une meilleure visibilité.

LE PRESIDENT revient sur le choix d'avoir nommé un administrateur provisoire, comme la loi lui en laissait la possibilité. Par mesure de prudence, il a estimé qu'avec le passage de l'IUFM à l'ESPé en période estivale, il ne fallait pas rajouter une élection.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

M.BERNOUSSI rappelle que le Comité technique du 27 septembre 2013 et le Conseil Académique du 2 octobre 2013 ont donné un avis favorable.

Le Conseil d'Administration approuve avec 17 voix, 1 voix contre et 6 abstentions les propositions de publication au recrutement titulaire 2014.

POINT 7.3 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNEE 2013/2014 - ACTUALISATION *(APRES AVIS DU CT)*

M.BERNOUSSI souligne qu'il s'agit d'une actualisation qui tient compte du mouvement interne. Il est proposé d'accorder une NBI à de nouvelles fonctions : la Direction du Pôle environnement au travail, la Direction des instances et dialogue social et la Direction de la qualité et du développement durable.

M.BERNOUSSI informe de l'avis favorable du Comité technique du 27 septembre 2013.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 14 voix pour et 9 abstentions, l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la NBI.

POINT 7.4 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) AU TITRE DE L'ANNEE 2013/2014 - ACTUALISATION *(APRES AVIS DU CT)*

M.BERNOUSSI précise qu'il s'agit là aussi d'une actualisation, soumise à la commission primes du 17 septembre 2013. Le Comité technique du 27 septembre 2013 a émis un avis défavorable.

M.BROCHARD intervient pour expliquer que le vote est un vote défavorable pour la PFR en général.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 16 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la PFR.

POINT 7.5 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT A LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) AU TITRE DE L'ANNEE 2013/2014 – ACTUALISATION *(APRES AVIS DU CT)*

M.BERNOUSSI, rappelle que selon le décret du 12 janvier 1990, le Président arrête ou modifie au début de chaque année universitaire, après avis du Conseil d'Administration, la liste des fonctions pouvant donner droit au bénéfice de la Prime de Charges Administratives. Le Comité technique a émis un avis favorable le 27 septembre 2013.

LE PRESIDENT précise que les modifications interviennent dans un souci de simplification et de juste reconnaissance notamment des étudiants, au regard de leur fort investissement pour l'Etablissement.

M.GUEVEL s'interroge sur les décharges de service notamment des Vice-présidents dit de gestion, tels que le VP finances, qui sont à son sens trop faibles, pour les personnels qui s'engagent sur des lourdes charges administratives. S'agissant des primes, il fait remarquer que certes ces primes sont élevées, mais il met en parallèle le fait que certains personnels de l'Université de Nantes ont de réels compléments de salaire (jusqu'à 400 heures complémentaires). Il est favorable à une limitation de ce type de complément de salaires qu'il n'estime pas nécessaire à la bonne marche de l'Etablissement.

LE PRESIDENT rappelle qu'il s'est engagé à lancer une réflexion sur le sujet. Il souligne que lors de la mise en place du Bureau, il s'était engagé à rester dans l'enveloppe globale, pour montrer l'exemple, alors que le nombre d'acteurs était plus important.

M.BELLETTRE estime que les cadres de l'Etablissement pourraient être totalement déchargés de service eu égard au fait qu'ils ont de lourdes responsabilités collectives.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour et 7 abstentions, la liste des fonctions ouvrant droit à la PCA.

POINT 7.6 : APPROBATION DES MODALITES DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE A L'UNIVERSITE DE NANTES *(APRES AVIS DU CT)*

M.BERNOUSSI explique que contrairement aux enseignants du Supérieur, Maitres de Conférences et Professeurs, où il existe une procédure très claire et détaillée, pour le recrutement des enseignants du second degré- PRAG ou PRCE- il n'y a pas de procédure clairement identifiée. Elle est laissée à l'appréciation de l'Etablissement. Par contre, un certain nombre de critères sont mis en place.

La procédure est donc décrite dans le document.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, la procédure de recrutement des enseignants du second degré à l'Université de Nantes.

POINT 7.7 : APPROBATION D'UNE DEMANDE D'HABILITATION CLES PAR LA MISSION LANGUE *(APRES AVIS DU CEVU)*

M.BERNOUSSI rappelle que le CLES est une certification en langues proposée aux étudiants de l'Université de Nantes, qui valide 5 compétences et qui est portée par la Mission Langues. L'habilitation est demandée pour la période 2013 à 2017 pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol. Le CEVU a donné un avis favorable le 23 septembre 2013.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour, la demande d'habilitation CLES.

POINT 7.8 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES LMD POUR L'UFR DROIT ET SCIENCES POLITIQUES, L'UFR STAPS, L'UFR SOCIOLOGIE ET LA FACULTE DES LANGUES ET CULTURES ETRANGERES *(APRES AVIS DU CEVU)*

M.BERNOUSSI présente les demandes de modifications.

Mme SAMI s'interroge sur la convention avec l'ENSAM, point qui avait été soulevé lors de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 27 septembre. **M.BERNOUSSI** explique que la convention est en cours d'examen à la DAJI.

Mme SAMI s'interroge sur l'exonération des frais d'inscription de ces étudiants.

M. KERBOURC'H explique qu'il y a deux conventions dont l'une en cours d'exécution, conclue en 2008 entre l'Université de Nantes et l'Ecole Nationale de la Marine Marchande. L'exonération totale des droits d'inscription est justifiée par le fait que nos étudiants vont pour certains, suivre des options dans des cours qui sont assurés par cette école et que de manière réciproque des élèves inspecteurs de la Marine Marchande, viennent suivre à l'Université de Nantes des cours de droit.
Il y a une deuxième convention, proposée par le Directeur du Master pour l'ENSAM. Les termes de la convention sont quasiment identiques avec un échange également de cours, cette fois-ci avec des élèves instructeurs (militaires). Les dossiers d'inscription sont arrivés le 3 octobre 2013 à l'UFR de droit. **M. KERBOURC'H** annonce qu'ils ne seront pas inscrits tant que la convention ne sera pas elle-même négociée et soignée.

Le Conseil d'Administration :

- Approuve, à l'unanimité avec 21 voix pour, le dossier de demande de modification « Composante 904- UFR DROIT- licence 1 et licence 2 », ci-joint ;
- Approuve, à l'unanimité avec 23 voix pour, le dossier de demande de modification « Composante 904 – UFR DROIT- Master DSAMO », ci-joint ;
- Approuve, avec 23 voix pour et 1 abstention, le dossier de demande de modification « Composante 904 – UFR DROIT- Master Droit social et management RH », ci-joint ;
- Approuve, à l'unanimité avec 24 voix pour, le dossier de demande de modification « Composante 908 – UFR SOCIOLOGIE- Licence 2 Licence 3 », ci-joint ;
- Approuve, à l'unanimité avec 24 voix pour, le dossier de demande de modification « Composante 910- FLCE- Master 1 CLLE », ci-joint ;
- Approuve, à l'unanimité avec 25 voix pour, le dossier de demande de modifications « Composante 963 – UFR STAPS », ci-joint ;

POINT 7.9 : APPROBATION DE MODIFICATION DES MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS POUR LES ETUDIANTS AVEC MESURE COMPENSATOIRE DU HANDICAP *(APRES AVIS DU CEVU)*

M.BERNOUSSI précise que cette demande émane de Lettres, Langues et Sciences Humaines, afin d'améliorer les conditions d'examen des étudiants avec mesure de compensation du handicap.

Mme SAMI souhaiterait savoir, pour certains étudiants notamment ceux qui ont besoin d'un assistant en langues des signes, qui supporte la charge financière et informe des difficultés à recruter ce type de personnel qualifié.

M.BERNOUSSI lui répond que c'est l'établissement qui prend en charge une partie des frais et il signale que la DEVU travaille à une harmonisation sur ce sujet en lien avec le pôle handicap.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, la demande de modification des modalités d'organisation des examens pour les étudiants avec mesure compensatoire du handicap.

POINT 7.10 : DEMANDES DE CREATION DE DU OU DIU *(APRES AVIS DU CEVU)*

M.BERNOUSSI présente le dossier du DIU de « médecine manuelle ostéopathie » qui existait déjà à Rennes 1 et à Angers.

Mme CARON rappelle sa position sur l'ensemble des DU, et rajoute que la commission qu'avait voulu **LE PRESIDENT** aurait du se réunir et regarder attentivement ces demandes de DU. **LE PRESIDENT** répond que la Mission est maintenant composée, même s'il ne donne pas les noms de ces membres étant donné qu'ils souhaitent rester dans l'anonymat pour ne pas subir de pressions. **LE PRESIDENT** prend la responsabilité du retard et s'engage à demander à un collègue de l'établissement d'harmoniser systématiquement le passage des DU par la DEVU avant la Commission Permanente du Conseil d'Administration et avant le Conseil d'Administration.

Mme JOLLIET rajoute, qu'en conseil de Faculté de Médecine, il y a un examen des dossiers, sous les aspects pédagogiques mais aussi sous les aspects de redondance d'enseignement par rapport à la formation initiale, sur les aspects d'importance territoriale et de répartition des DU (notamment dans le cadre des DIU). Les aspects financiers et budgétaires sont aussi explorés.

M.POUZAINT estime que les DU permettent, dans des filières comme la santé, de faire de la formation continue pour les professionnels déjà en exercice et ceci permet de combler les manques quand il n'y a pas de réponse sur le marché global de la formation. Il fait aussi remarquer que ces DU n'étant plus soumis à l'avenir à l'examen du Conseil d'Administration, il est nécessaire de prévoir un cadrage, notamment par rapport au coût et au volet financier.

Mme JOLLIET précise que dans 95% des cas, les DU concernent l'UFR de Médecine et donc sont concernés des enseignants hospitalo universitaire avec une absence de surcoût total pour le budget enseignement. En revanche elle explique que parfois, des experts extérieurs sont sollicités.

M.BERNOUSSI rajoute qu'il était impossible jusqu'à cette rentrée, de faire un bilan des DU, car les tarifs n'étaient pas saisis, les étudiants s'inscrivant sur le système scolarG avec des droits Master ou Licence. On ne pouvait comptabiliser que le nombre d'inscrits multiplié par les droits universitaires. Désormais il y a les tarifs dans les maquettes, ceci permettra d'ici quelques temps de faire un bilan financier des DU.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec et 19 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, la demande de création du DIU Médecine Manuelle Ostéopathie.

POINT 7.11 : DEMANDES DE MODIFICATION DE DU OU DIU (APRES AVIS DU CEVU)

M.BERNOUSSI présente les trois modifications pour l'UFR de Médecine, pour le DU «étude de la sexualité», «dynamique de l'amélioration de la pratique professionnelle» et «éthique appliquée à la santé».

Mme SAMI réclame l'avis donné par l'UFR de Médecine sur le DU «dynamique de l'amélioration de la pratique professionnelle», dont l'intitulé l'étonne.

Mme JOLLIET répond qu'effectivement ce DU a été soumis au conseil d'UFR. **LE PRESIDENT** fait remarquer qu'à juste titre, l'intitulé ne permet pas de voir le lien avec la santé et qu'il faut rajouter «en santé ».

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, la demande de modification des DU de l'UFR de Médecine, ci-joint.

POINT 7.12 : DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE DU OU DIU (APRES AVIS DU CEVU)

M.BERNOUSSI présente la liste des renouvellements.

Mme CARON est perplexe sur le DU «musicothérapie» et rappelle qu'il faut être prudent sur ces diplômes.

Mme JOLLIET rappelle que l'examen du contenu du DU de «musicothérapie » a été vu en conseil de Faculté.

M.GUEVEL souligne qu'il y a des élus à la Commission de Formation et de la Vie Universitaire, et que le travail minutieux d'examen des DU est déjà effectué par ceux-ci.

M.LE BLAY partage ce point de vue et souligne qu'il faut faire confiance aux composantes et à la Commission recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire qui sont spécifiquement mandatées pour valider ces aspects là.

LE PRESIDENT s'engage à se décharger de ce dossier et va nommer un chargé de mission (à l'instar de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les dérives sectaires-MIVILUD), qui va venir présenter aux instances un certains nombres d'enjeux et qui va animer le circuit de validation.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, la demande de renouvellement des DU de l'UFR de Médecine ci-joint.

POINT 7.13 : APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR MEDECINE

M.BERNOUSSI expose la modification pour simplifier les nominations des Vices Doyens en fonction des nécessités de fonctionnement et de gouvernance.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, la modification des statuts de l'UFR Médecine.

POINT 7.14 : APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU GIP UNIVERSITE NUMERIQUE FRANCOPHONE DES SCIENCES DE LA SANTE ET DU SPORT (UNF3S)

M.BERNOUSSI rappelle que la modification de la réglementation des GIP a entrainé la modification des statuts de chaque GIP. Il s'agit ici de l'Université Numérique Francophone des Sciences de la santé et du Sport.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, la modification des statuts du GIP UNF3S.

POINT 7.15 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS

M.TASSEL s'oppose aux tarifs des fascicules de cours et de TD de l'UFR Droit.

M.KERBOURC'H rappelle que la tradition à l'UFR de Droit de Nantes est de distribuer beaucoup de fascicules, environ 800 chaque année. Il fait remarquer que depuis quelques années, on assiste à une évolution rapide des pratiques pédagogiques : toute la documentation juridique est désormais en ligne. Malgré tout, l'UFR de Droit a continué à imprimer cette documentation, qui est délaissée par les étudiants. Pour ne pas pénaliser les étudiants, une version papier est encore disponible, mais payante et facultative. Les représentants des étudiants ont demandé une baisse des tarifs, ce qui a été acté en conseil de gestion, le 3 octobre 2013 : 29€ pour les étudiants non boursiers, et 5 € pour les étudiants boursiers.

LE PRESIDENT précise que réglementairement, si les tarifs sont modifiés dans le document, il faut que ce soit une volonté expresse du Conseil d'Administration. Les administrateurs sont en accord avec la modification.

M.MENUET regrette que cette décision, de ne plus imprimer soit prise après la rentrée, ce qui a compliqué la tâche de l'agent en charge de la mise en ligne sur la plateforme MADOC.

M.LE BLAY rappelle que l'Université est un service public et que, elle doit à ce titre, le moins possible facturer un certain nombre de prestations qu'elle propose aux étudiants.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour, 1 abstention, et 5 voix contre les tarifs ci joints.

POINT 8 : NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE LA MISSION LANGUES SUR PROPOSITION DU PRESIDENT

M. BERNOUSSI rappelle que la Mission Langue était jusqu'à présent dirigée par **M.QUINTIN**, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2013. Il est proposé de nommer **Mme MORERE**, enseignante à l'IUT de Nantes comme Directrice de cette Mission.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, la nomination de MME MORERE en tant que Directrice de la Mission Langue.

POINT 9 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – PRES UNAM

M.BERNOUSSI explique que jusqu'à présent **M.BENHAMOU, M.BERNOUSSI, M.GIRARDEAU, M.LEGAL, Mme ROBARD et M.CLERFEUILLE** représentaient l'Université de Nantes au Conseil d'administration du PRES L'UNAM. Il s'agit de remplacer **M.CLERFEUILLE** dans ce Conseil.

LE PRESIDENT souligne que les enjeux de cette nomination sont différents de l'an passé. Le PRES l'UNAM va devoir travailler sur la rédaction des statuts de la future Communauté d'Universités et d'Etablissements. C'est pour cette raison que **LE PRESIDENT** propose la candidature du Directeur Général des Services, **M.BIAIS**, afin de visualiser l'impact de cette structuration.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 24 voix pour et 1 abstention, la désignation de M.BIAIS en tant que représentant de l'Université de Nantes au Conseil d'administration du PRES L'UNAM.

POINT 10 : ELECTIONS.

POINT 10.1 : ELECTION D'UN REPRESENTANT DES PERSONNELS BIATSS AU CONSEIL UNIVERSITAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES CURI

M.BERNOUSSI présente les neuf candidatures reçues suite à l'appel à candidatures : **M.BUREL, MME DESCHERRE, M.FERNANDEZ, MME FOUCAT, MME GAUCHEREL, MME JAFFRAIN, MME MARTIN, MME SOLDATOVA, MME TORRES**.

Tous les membres du Conseil d'administration sont électeurs ; le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours.

1er tour :

Nombre de votants : 25 ;
Bulletins blancs ou nuls : 1 ;
Nombre de suffrages exprimés : 24 ;
Majorité absolue : 13.

M.BUREL : 4 voix ; MME DESCHERRE : 0 voix ; M.FERNANDEZ : 3 voix ; MME FOUCAT : 1 voix ; MME GAUCHEREL : 0 voix ; MME JAFFRAIN : 5 voix ; MME MARTIN : 2 voix ; MME SOLDATOVA : 4 voix ; MME TORRES : 5 voix.

LE PRESIDENT déclare qu'aucun candidat n'ayant obtenu la majorité au premier tour, **MME JAFFRAIN** et **MME TORRES** ayant obtenu 5 voix chacune, il faut procéder à un second tour.

2ème tour :

Nombre de votants : 25 ;
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 25 ;
Majorité absolue : 13.

MME JAFFRAIN : 19 voix ; MME TORRES : 6 voix.

LE PRÉSIDENT déclare qu'ayant obtenu la majorité des voix au second tour, **MME JAFFRAIN** est élue représentante des personnels BIATSS au Conseil Universitaire des Relations Internationales.

POINT 10.2 : ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

Les dispositions réglementaires relatives à la procédure disciplinaire applicable aux usagers ont été modifiées par un décret du 19 août 2013, de sorte que la composition actuelle de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers doit être revue. Il s'agit de compléter le collège des Professeurs des Universités et le collège des Maitres de conférences et personnels assimilés.

Pour le Collège des Professeurs des Universités :

Nombre de votants : 8 ;
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 8 ;
Majorité absolue : 5.

M.GUEVEL : 8 voix.

LE PRÉSIDENT déclare **M.GUEVEL** élu à l'unanimité, représentant du Conseil d'Administration à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Pour le collège des Maitres de conférences et personnels assimilés :
Nombre de votants : 7 ;
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 7 ;
Majorité absolue : 4.

MME TRICHET : 6 voix ; MME CARON : 1 voix.

LE PRÉSIDENT déclare qu'ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, **MME TRICHET** est élue représentante du Conseil d'Administration à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

POINT 10.3 : ELECTION D'UN REPRESENTANT ETUDIANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRESIDENT présente la candidature de **M.GODIVEAUX**.

Nombre de votants : 25 ;
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 25 ;
Majorité absolue : 13.

M.GODIVEAUX : 25 voix.

LE PRÉSIDENT déclare **M.GODIVEAUX** élu à l'unanimité, représentant étudiant du Conseil d'Administration à la commission permanente du Conseil d'Administration.

POINT 11 : QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 heures 15.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

OLIVIER LABOUX